

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC</b> <b>LES DÉMÉNAGEURS BRETONS</b> <b>264 CHEMIN DE FLEURY – 7 FÉVRIER 2022</b> <b>Arrêté n°2022/026</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure ;

VU le Code de la Voirie Routière et ses textes d'applications ;

VU la demande d'autorisation temporaire d'occuper le domaine public reçue par courriel en date du 20 janvier 2022 de la société Les Déménageurs Bretons – 55 rue Charles de Coulomb 14120 MONDEVILLE, la journée du lundi 7 février 2022 pour le déménagement au 264 chemin de Fleury à Ifs ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers ;

**ARRETE**

**Article 1 :** La société Les Déménageurs Bretons est autorisée à occuper le domaine public pour le stationnement d'un camion porteur de 10m de long au 264 chemin de Fleury à Ifs, le lundi 7 février 2022, toute la journée de 8h00 à 20h00, afin d'effectuer un déménagement.

**Article 2 :** La société Les Déménageurs Bretons est chargée, en tant que de besoin et sous couvert du présent arrêté de la mise en place de la signalisation et devra également prendre les dispositions nécessaires pour la circulation des usagers de la route et des piétons.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
- Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
- La société Les Déménageurs Bretons.

Fait à Ifs, le 20 janvier 2022



Le Maire,

  
Michel PATARD-LEGENDRE